

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 404

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 8

À la quatrième phrase, après le mot :

« domicile »,

insérer les mots :

« , valoriser les temps de coordination avec les autres professionnels de l'aide à domicile ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à ce que le rapport formule également des propositions relatives à la valorisation financière des temps de coordination avec les autres professionnels de l'aide à domicile ».

En fonction des personnes âgées accompagnées à domicile, il est nécessaire de réunir les différents intervenants auprès de la personne âgée pour adapter l'accompagnement.

Il est donc proposé par cet amendement que le rapport propose des solutions pour que l'ensemble des professionnels soient rémunérés sur les temps de coordination.